

SAVEURS COMMERCE

Christel Teyssède, Présidente Saveurs Commerce
Sandrine Choux, Déléguée générale, Saveurs Commerce

Auditionnées par : Pierre Creuzet, Directeur fondateur Centre-Ville en Mouvement ;
Morgane Grillot, Chargée de Communication et des relations presse ;
Olivia Rouby, Chargée de mission

Saveurs Commerce représente les intérêts de l'ensemble des primeurs français (sédentaires, ou installés dans les Halles ou sur les marchés de plein vent). On compte 12 000 primeurs au total, dont la moitié en magasins.

UN CONSTAT PRÉOCCUPANT DE LA SITUATION ACTUELLE :

- L'activité des Primeurs exerçant en magasin se porte globalement bien. Les consommateurs privilégient la proximité et les magasins de petites surfaces qu'ils trouvent plus sécurisant.

S'agissant de l'activité des Primeurs sur marché, il n'en va pas de même. Ainsi, si 1/3 des marchés réouvrent grâce à des dérogations autorisées par les préfets, une partie de ces marchés sont réservés exclusivement aux producteurs alors que normalement ils accueillent bon nombre de commerçants. Ces derniers se retrouvant sans activité. Cependant, certains d'entre eux ont su rebondir grâce au développement de commandes et livraisons de fruits et légumes directement chez les consommateurs. Cette nouvelle activité fonctionne bien même si ce n'est pas le métier premier des commerçants. A noter qu'une partie de ces commerçants sur marché poursuivront cette activité de commandes et de livraisons même après cette crise, tout en conservant l'activité sur marché.

- En outre, même si la réouverture progressive des marchés pendant le confinement pourrait être envisageable, notamment du fait de la circulation d'un document, en partenariat avec la Fédération des Marchés de France, énumérant toute les conditions pour un maintien sécuritaire du marché en plein air, de nombreux préfets et maires, dépositaires de l'autorité publique, refusent toute coopération quant à la réouverture des marchés.

LES INITIATIVES DE DÉCONFINEMENT PROPOSÉES :

- Diffuser le guide méthodologique sur l'organisation des marchés après le 11 mai. En effet, le déconfinement ne veut bien entendu pas dire arrêt des mesures d'hygiène et de sécurité. Par conséquent, les mesures de distanciation sociale et autres mesures barrières devront demeurer appliquées pendant de nombreux mois.

- Etendre les marchés, en temps, et en espace :
 1. En temps, c'est-à-dire en variant les jours mais également les commerçants présents, pour que chacun puisse exercer son métier et son activité, tout en évitant tout rassemblement dangereux dépassant le nombre autorisé de personnes.
 2. En espace, et « c'est aux maires de faire en sorte que les marchés soient étendus ».
- Redonner aux commerçants leur légitimité marchande. En effet, les commerçants ne sont plus autorisés sur les marchés, au contraire des producteurs. Néanmoins, les commerçants sont présents toute l'année pour permettre aux citoyens de se nourrir correctement. Les commerçants pourraient moins souffrir de cette crise si cette disposition était supprimée.
- Encourager l'Etat et tout autre acteur à maintenir les exonérations de charges pour les entreprises en danger demandant de l'aide.
- Aider les commerçants à franchir le cap de la transition numérique : les outils numériques ont prouvé pendant la crise qu'ils permettaient de rebondir et de continuer à commercer (potentiel d'activité supplémentaire conséquente). L'Etat devrait mandater des prestataires sérieux et compétents.
- S'appuyer sur un réseau de bénévoles pour garantir le bon déroulement des marchés : aide à la circulation, à la digitalisation...



« Il faut que le décret du 23 mars interdisant les marchés sauf dérogation préfectorale soit annulé après le déconfinement et que tous les marchés rouvrent avec l'ensemble des professionnels. »